

l'occasion qui m'est offerte pour dire que je partage entièrement l'avis du député de Halifax-East Hants à propos du ministre actuel des Pêches. Aussi je suis enclin à penser qu'on mise peut-être un peu sur la réputation enviable du ministre en vue d'opérer ce changement.

L'intérêt que je porte à l'amendement n'est probablement pas aussi vif que celui des députés des Maritimes et des côtes est et ouest, mais je puis vous assurer, monsieur le président, qu'un grand nombre de gens se préoccupent des effets de la pollution des Grands lacs sur l'industrie de la pêche. Je déplore les efforts qu'on déploie ici pour dénigrer cette industrie. Le problème qui se pose dans les Grands lacs est commun à ces deux ministères. Il est essentiel qu'un ministère s'occupe de l'environnement et nettoie la pollution parce que celle-ci a déjà beaucoup nui à l'industrie de la pêche. La situation de l'industrie de la pêche dans les Grands lacs inférieurs est désespérée, raison de plus pour que les pêcheurs aient un ministère auquel s'adresser.

Cette situation est toute fraîche dans mon esprit car hier soir encore j'ai parlé au téléphone à un pêcheur de la région du centre de l'Érié. Il est extrêmement bouleversé, et je vais vous dire pourquoi. Un scientifique, un universitaire, un intellectuel—et il nous en faut—est venu lui dire qu'il vaudrait mieux pour lui que le gouvernement le dédommage en argent et le déplace. Il proposait de l'envoyer à un lac de l'intérieur où il pourrait continuer de pêcher. Que diable croyait-il que cet homme utilise pour la pêche, un bateau à rames, un canot? Au nom du ciel, comment peut-on transporter un remorqueur de 75 pieds à un lac de l'intérieur?

Une voix: Oh, oh!

M. McCutcheon: Levez-vous si vous voulez faire un discours.

M. le vice-président (M. Richard): A l'ordre, s'il vous plaît!

Une voix: C'est vrai, le député est toujours en train de jacasser.

M. McCutcheon: C'est vrai. En fin de compte, le ministre des Pêches actuel est un homme dévoué et nous sommes sûrs qu'il s'acquittera brillamment de sa tâche. Cependant, comme le député de Halifax-East Hants l'a déclaré, il n'est pas éternel et le prochain ministre envisagera peut-être la question sous un autre angle. Il s'agit de savoir si c'est là la première étape et si on élimine progressivement l'industrie de la pêche. J'espère qu'il n'en sera rien. En 1968, l'Ontario a commercialisé pour \$6,717,000 de poisson, ce qui n'est pas à dédaigner. A mes yeux, si l'on rabaisse le ministère, on rabaisse aussi indirectement l'industrie de la pêche.

• (8.50 p.m.)

Nous devons tenter d'enrayer la pollution, sinon nous ne pourrions sauver l'industrie. J'attache donc beaucoup d'importance à l'épuration de l'environnement, mais j'en attache autant aux mesures pour améliorer l'industrie de la pêche. Ces objectifs se complètent. Il faut tenir autant à l'un qu'à l'autre, mais dans la mesure que j'ai indiquée.

[M. McCutcheon.]

Si l'on rabaisse l'industrie de la pêche et le ministère des Pêches, je crains qu'on ne se laisse aveugler par la question de l'environnement. L'épuration de l'environnement est un immense problème, mais il se peut qu'on oublie d'accorder une importance suffisante au maintien et à l'amélioration de l'industrie de la pêche. Ainsi, monsieur le président, j'espère sincèrement que le comité acceptera cet amendement très raisonnable.

M. McGrath: Monsieur le président, par cet article on demande au comité de donner au ministre des pouvoirs supplémentaires comme chef du nouveau ministère et de le charger des responsabilités actuellement confiées à d'autres ministères du gouvernement. Les fonctions et pouvoirs du ministre de l'Environnement englobent toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada. Elles comprennent:

- a) les pêches en eaux côtières et intérieures;
- b) les ressources renouvelables, notamment
 - (i) les ressources forestières du Canada,
 - (ii) les oiseaux migrateurs, et
 - (iii) la flore et la faune sauvages en général;
- c) les eaux;
- d) la météorologie;
- e) la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol;
- f) les relevés techniques, au sens où l'entend la loi sur les ressources et les relevés techniques, relatifs à toute question visée aux alinéas a) à e); et,
- g) nonobstant l'alinéa f) de l'article de la loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social,

Monsieur le président, je les signale comme autant d'autres raisons de nous inquiéter. En plus de toutes les nouvelles responsabilités qui incomberont au ministre si le Parlement adopte le bill, il sera chargé des questions qui relèvent maintenant de la compétence du ministre des Pêches et des Forêts. Elles sont considérables et il vaut la peine de les énumérer. Le ministre a maintenant et il continuera d'avoir la charge d'appliquer les lois suivantes:

- Loi sur la protection des pêcheries côtières
- Loi sur l'inspection du poisson
- Loi sur les pêcheries
- Loi sur le développement de la pêche
- Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche
- Loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries
- Loi sur la convention relative aux pêcheries des Grands lacs
- Loi sur la Convention concernant les pêcheries du Pacifique nord
- Loi sur la Convention relative aux pêcheries de flétan du Pacifique nord
- Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest
- Loi sur la Convention relative aux phoques à fourrure du Pacifique
- Loi sur la Convention relative aux pêcheries de saumon du Pacifique
- Loi sur la Convention concernant la chasse à la baleine

A mon avis, chacune de ces lois comporte d'immenses responsabilités qui sont assez nombreuses et assez importantes pour justifier que le nouveau ministère conserve le nom de «Pêches». Je suis certain que le ministre s'en préoccupe autant que nous. Il n'est pas très préoccupé au sujet de l'administration actuelle, car il sait qu'il continuera de se consacrer aux Pêches. Toutefois, il ne sait